

RÉSOLUTION # C.É. 01-12-14-05

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

Objet : Résolution contre le projet de redécoupage du territoire de la Commission Scolaire des Patriotes

CONSIDÉRANT que, le projet de redécoupage proposé par le Ministre Bolduc entraîne des limitations quant aux choix d'écoles secondaires pour nos élèves habitant sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que, la majorité des élèves de niveau secondaire habitant à Sainte-Julie, fréquentent les écoles secondaires du Mont-Bruno et de Mortagne;

CONSIDÉRANT que, les écoles secondaires du Mont-Bruno et de Mortagne sont les plus près de la ville de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que, nos élèves HDAA seront limités à fréquenter uniquement l'école secondaire Polybel, qui sera le seul établissement à offrir le service d'adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT que, à court et moyen termes, aucune économie n'est envisageable mais plutôt des investissements importants seront à prévoir pour l'agrandissement et/ou la construction de nouvelles écoles, ce qui contrevient à la politique de réduction des coûts du gouvernement actuellement au pouvoir;

CONSIDÉRANT que, le conseil d'établissement de l'école Le Rucher a le désir de faire entendre sa voix et qu'il souhaite que le Ministre Bolduc soit à l'écoute des besoins de nos enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Marie-France Reid

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'adopter la proposition du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, Monsieur Yves Bolduc, d'agréer à notre demande et de respecter notre volonté de maintenir le territoire de la Commission Scolaire des Patriotes dans son intégralité.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'adopter la Résolution contre le projet de redécoupage du territoire de la Commission Scolaire des Patriotes. Monsieur le Ministre, nous vous enjoignons d'agréer à notre demande et de respecter notre volonté de maintenir le territoire de la Commission Scolaire des Patriotes dans son intégralité tel qu'il est présentement.